

2019

décision modificative n°1

RAPPORT DE PRÉSENTATION

métropole
GrandNancy

<p style="text-align: center;">PRESENTATION DETAILLEE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2019</p>
--

La première décision modificative de l'année 2019 comporte :

- l'inscription des affectations de résultats de fin d'exercice 2018 délibérées à l'issue du vote du compte administratif (cf. délibération),
- des inscriptions indispensables et non intégrées au budget primitif,
- le tableau de décision modificative technique correspondant aux virements de chapitre à chapitre au sein d'un même centre de responsabilité (en fonctionnement) ou au sein d'une même opération (en investissement) conformément au règlement budgétaire et financier voté en Conseil métropolitain du 8 février 2019,
- des écritures comptables spécifiques comprenant des régularisations comptables et des opérations d'ordre.

La présentation des ajustements est proposée par centres de responsabilité pour la section de fonctionnement et par AP/opérations pour la section d'investissement.

☆☆☆

PRESENTATION CONSOLIDEE DE LA DM1	page 5
--	---------------

I – INSCRIPTIONS IMPACTANT L'EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS

1. Section d'investissement : inscriptions complémentaires et désaffectations	page 9
2. Section de fonctionnement : inscriptions complémentaires et désaffectations	page 29

II – INSCRIPTIONS N'IMPACTANT PAS L'EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS : DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE

1. Section d'investissement : virements de crédits à l'intérieur d'une même AP d'un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération	page 47
2. Section de fonctionnement : virements de crédits à l'intérieur d'un même CR d'un chapitre à un autre chapitre	page 51

III – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES

1. Opérations réelles	page 56
<i>A. Régularisation de TVA</i>	page 57
<i>B. Régularisation comptable sur la Zac des Savlons à Malzéville</i>	page 58
<i>C. Régularisation d'une opération sous mandat</i>	page 59
<i>D. Refacturation des frais d'administration des budgets annexes au budget principal</i>	page 60
<i>E. Régularisation comptable sur l'excédent de concession du lotissement du marché de gros à Heillecourt</i>	page 62
<i>F. Régularisation comptable de l'excédent de fonctionnement de la Zac Frocourt à Houdemont en vue de la cession de certaines parcelles commercialisées</i>	page 63

2. Opérations d'ordre	page 65
A. <i>Portage foncier avec EPFL</i>	page 66
B. <i>Doubles comptes des travaux justifiés aux S.E.M. dans le cadre des opérations réalisées sous mandat</i>	page 67
C. <i>Provisions</i>	page 68
D. <i>Amortissements</i>	page 69
E. <i>Opérations à titre gratuit</i>	page 70
F. <i>Neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions</i>	page 71
G. <i>Transfert des comptes 2031 en comptes 21</i>	page 72
3. Opérations réelles et d'ordre	page 73
A. <i>Cession à titre onéreux</i>	page 74
B. <i>Cession à l'euro symbolique</i>	page 75

Présentation consolidée de la DM1

DM1 - INVESTISSEMENT TOUS BUDGETS					
DEPENSES			RECETTES		
Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations d'ordre
Budget principal	8 127 728 €	3 330 410 €	Budget principal	-2 999 512 €	4 457 650 €
Désaffectations sur AP	-105 850 €		Désaffectations (dont - 4 424 452 € emprunts)	-4 424 452 €	
Inscriptions complémentaires sur AP	4 582 324 €		Inscriptions complémentaires sur AP	1 251 416 €	
Inscriptions complémentaires hors AP	168 950 €				
Régularisations comptables	3 482 304 €	1 273 050 €	Régularisations comptables	173 524 €	1 273 050 €
Neutralisation des amortissements		1 060 000 €	Amortissements		3 172 600 €
Provisions		997 360 €	Provisions		12 000 €
Budget annexe eau	1 514 900 €	0 €	Budget annexe eau	-1 487 700 €	2 600 €
Emprunts	12 300 €		Emprunts	-1 487 700 €	
Régularisations comptables	2 600 €		Régularisations comptables		2 600 €
Inscriptions complémentaires sur AP	1 500 000 €				
Budget annexe assainissement	1 012 000 €	0 €	Budget annexe assainissement	-2 810 879 €	0 €
Inscriptions complémentaires sur AP	1 012 000 €		Inscriptions complémentaires sur AP	120 000 €	
			Emprunts	-2 930 879 €	
Budget annexe locations immobilières	5 700 €	0 €	Budget annexe locations immobilières	5 700 €	0 €
Emprunts	5 700 €		Emprunts	5 700 €	
Inscriptions complémentaires sur AP			Inscriptions complémentaires		
Budget annexe congrès et événements	144 600 €	980 000 €	Budget annexe congrès et événements	144 600 €	980 000 €
Emprunts	14 600 €		Emprunts	130 000 €	
Inscriptions complémentaires sur AP	130 000 €		Autofinancement	14 600 €	
Régularisations comptables		980 000 €	Régularisations comptables		980 000 €
Budget annexe transports	108 360 €	0 €	Budget annexe transports	41 060 €	0 €
Emprunts	67 300 €				
Régularisations comptables	41 060 €		Régularisations comptables	41 060 €	
Total	10 913 288 €	4 310 410 €	Total	-7 106 731 €	5 440 250 €
	15 223 698 €			-1 666 481 €	

DM1 - FONCTIONNEMENT TOUS BUDGETS					
DEPENSES			RECETTES		
Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations réelles	Opérations d'ordre
Budget principal	1 394 801 €	3 184 600 €	Budget principal	4 679 850 €	2 057 360 €
Désaffectations	-88 000 €		Frais d'administration générale	70 660 €	
Inscriptions complémentaires	1 482 801 €		Inscriptions complémentaires	1 307 110 €	
Régularisations comptables			Régularisations comptables	3 302 080 €	
Provisions		12 000 €	Provisions		997 360 €
Amortissements		3 172 600 €	Neutralisation amortissements		1 060 000 €
Budget annexe eau	146 966 €	2 600 €	Budget annexe eau		
Budget annexe assainissement	32 078 €		Budget annexe assainissement		
Budget annexe R.M.T.	-3 200 €		Budget annexe R.M.T.		
Budget annexe parcs de stationnement	329 €		Budget annexe parcs de stationnement		
Budget annexe locations immobilières	26 845 €		Budget annexe locations immobilières	35 719 €	
Budget annexe congrès et événements	35 550 €		Budget annexe congrès et événements	126 187 €	
Inscriptions complémentaires	20 950 €		Inscriptions complémentaires	126 187 €	
Autofinancement	14 600 €				
Budget annexe transports	515 941 €	0 €	Budget annexe transports	505 980 €	0 €
Inscriptions complémentaires	9 961 €		Inscriptions complémentaires		
Régularisations comptables	505 980 €		Régularisations comptables	505 980 €	
Total	2 149 310 €	3 187 200 €	Total	5 347 736 €	2 057 360 €
	5 336 510 €			7 405 096 €	

Investissement

Outre les ajustements opérés sur les CP (crédits de paiement) des AP (autorisations de programme) pour **7,118 M€** en dépenses et **1,371 M€** en recettes tous budgets, la section d'investissement prend également en compte des régularisations comptables, des amortissements et des provisions.

Il est porté principalement une majoration en dépenses de **+ 2,085 M€** à l'AP programmes annuels de voiries secondaires pour anticiper le programme 2020 de maintenance, **+ 0,705 M€** à l'AP grandes infrastructures de voirie dont 0,465 M€ à l'opération voie de la Meurthe et 0,240 M€ à l'opération déviation de Malzéville ainsi qu'un besoin supplémentaire de **+ 0,460 M€** sur l'AP entretien de la voirie et des ouvrages d'art, **+ 0,520 M€** sur l'AP lutte contre les inondations, **+ 1,500 M€** pour l'AP eau potable au titre du renouvellement de canalisations, **+ 0,760 M€** sur l'AP assainissement des eaux usées pour le renforcement des réseaux et **+ 0,252 M€** sur l'AP modernisation de la Step de Maxéville. Il convient d'adapter en conséquence les crédits de paiement des autorisations de programme et des opérations votées sur la période 2019/2021 à 2023.

Enfin **+ 1,060 M€** de dépenses d'ordre comptable sont inscrites au regard de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions finançant des bâtiments et installations et des projets d'infrastructure d'intérêt national, **+ 1,009 M€** de provisions et **+ 3,173 M€** d'amortissements, **+ 0,760 M€** de cessions à titre gratuit, **+ 0,980 M€** de travaux justifiés sur le centre de congrès et **+ 0,206 M€** de régularisations comptables pour des opérations de portage foncier équilibrées par une recette d'ordre de même montant.

A l'issue de cette décision modificative, les modifications de dépenses d'investissement permettent de désaffecter **8,707 M€** d'emprunt d'équilibre.

Fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal prend en compte, pour l'essentiel, des virements de crédits indispensables au bon fonctionnement des services, et des inscriptions nouvelles à hauteur de **+ 1,483 M€** de dépenses réelles dont principalement des inscriptions supplémentaires pour **+ 0,738 M€** au titre du développement économique comprenant les remboursements au regard de la transmission universelle de patrimoine de l'office du tourisme à la SAPL Grand Nancy Congrès & Evénements, la subvention à la SEM d'animation technopôle Henri Poincaré et l'appel à projets territoire d'innovation et **+ 0, 255 M€** de subvention à la SPL Grand Nancy habitat dans le cadre du fonds de solidarité du logement, équilibrée par une recette de même montant et **0,100 M€** de maintenance complémentaire pour l'entretien des chaussées et trottoirs compensés par une recette. Enfin, **+ 1,060 M€** de recettes d'ordre comptable sont inscrites au regard de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions finançant des bâtiments et installations et des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Le budget annexe de l'**Eau** est impacté par une dépense réelle supplémentaire de fonctionnement de + **0,120 M€** au titre de la cotisation foncière des entreprises de la centrale électrique de Méréville et + **0,027 M€** de remboursement des frais d'administration générale dus par les budgets annexes ainsi qu'une dépense d'ordre de + **0,003 M€** correspondant à une cession à titre onéreux.

Le budget annexe de l'**Assainissement** est concerné par une dépense réelle de fonctionnement de + **0,032 M€** correspondant au remboursement des frais d'administration générale dus par les budgets annexes.

Le budget annexe **R.M.T.** constate une dépense réelle de – **0,003 M€** de dépenses imprévues corrigeant ainsi le plafond autorisé, soit 7,5 % du total des dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement.

Le budget annexe **Parcs de stationnement** est impacté par une dépense supplémentaire de fonctionnement de + **329 €** de remboursement des frais d'administration générale dus par les budgets annexes.

Le budget annexe **Locations immobilières** enregistre en section de fonctionnement une inscription supplémentaire de + **0,027 M€** comprenant pour l'essentiel des crédits complémentaires pour des régularisations de titres émis à tort en 2018 et de remboursement des frais d'administration générale dus par les budgets annexes.

Le budget annexe **congrès et événements** constate une dépense supplémentaire de fonctionnement de + **0,021 M€** correspondant essentiellement à des travaux de remise en état des bâtiments du Parc des expositions qui ont été en partie inondés en mars dernier, équilibrés en recettes par l'indemnité versée par l'assurance. Une recette de + **0,108 M€** vient compléter la redevance variable prévue au BP 2019 de 350 000 € par le contrat de DSP du Centre de congrès Prouvé au regard du résultat 2018 du délégataire.

Le budget annexe **Transports** prend en compte une dépense supplémentaire en fonctionnement de + **0,506 M€** équilibrée par une recette de même montant, qui prend en compte la régularisation de la redevance 2017 perçue en 2018 du prestataire pour la mise à disposition d'espaces publicitaires et + **0,010 M€** de remboursement des frais d'administration générale dus par les budgets annexes.

I – INSCRIPTIONS IMPACTANT L'EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS

1. SECTION D'INVESTISSEMENT :

INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES ET DESAFFECTATIONS

La décision modificative n° 1 2019 est transcrite en investissement par autorisations de programme avec une déclinaison budgétaire par opérations.

BUDGET PRINCIPAL

Les modifications de la section d'investissement détaillées par autorisations de programme et par opérations se traduisent par des désaffectations et des inscriptions complémentaires (cf I – 1) et des régularisations comptables présentées en partie III.

A l'issue de cette décision modificative, les désaffectations de dépenses réelles d'investissement permettent de désaffecter 4 424 452 € d'emprunts.

Opérations réelles

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations réelles	DM1	Opérations réelles	DM1
INVESTISSEMENT	Désaffectations	-105 850 €	Désaffectations (dont - 4 424 452 € d'emprunts)	-4 424 452 €
	Inscriptions complémentaires sur AP/CP	4 582 324 €	Inscriptions complémentaires	1 251 416 €
	Inscriptions complémentaires hors AP/CP	168 950 €	Ecritures de régularisation	173 524 €
	Ecritures de régularisation	3 482 304 €		
	Total	8 127 728 €	Total	-2 999 512 €

Opérations d'ordre

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations d'ordre	DM1	Opérations d'ordre	DM1
INVESTISSEMENT	Neutralisation des amortissements bâtiments publics	1 060 000 €	Amortissements	3 172 600 €
	Transfert des comptes 2031 en comptes 21	21 200 €	Transfert des comptes 2031 en comptes 21	21 200 €
	Provisions	997 360 €	Provisions	12 000 €
	Immobilisations à titre gratuit	1 045 584 €	Immobilisations à titre gratuit	1 045 584 €
	Ecritures de régularisation	604 €	Ecritures de régularisation	604 €
	Portage foncier	205 662 €	Portage foncier	205 662 €
	Total	3 330 410 €	Total	4 457 650 €
INVESTISSEMENT	Total opérations réelles et d'ordre	11 458 138 €	Total opérations réelles et d'ordre	1 458 138 €

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Opérations non ventilables (+ 63 000 €)

Art. 10226 320 *Taxe d'Aménagement (+ 2 000 €)*

Il y a lieu de valoriser l'inscription budgétaire de 2 000 € afin de procéder au paiement d'un dégrèvement relatif à la taxe d'aménagement.

Art. 10228 320 *Taxe Locale d'Equipement (+ 61 000 €)*

Suite à un trop perçu de taxe d'urbanisme, le Grand Nancy doit procéder au paiement d'un dégrèvement, l'imputation relative à la Taxe Locale d'Equipement n'a pas été valorisée lors du budget primitif 2019, la Métropole étant amenée à percevoir uniquement de faibles reliquats en recettes.

Sous-fonction 581 : Réserves foncières (+ 105 850 €)

Art. 16876 93 253 *Autres établis publics locaux – Emplacements réservés (+ 105 850 €)*

Lors de sa séance de Bureau du 8 février dernier, la Métropole a acté l'achat auprès de l'EPFL des parcelles cadastrées section AI n°326, 328 et 329 sises rue des Brasseries à Maxéville, en 2 annuités, dont la première en 2019. Ces crédits ont été prévus sur la nature 2111 qu'il y a lieu de désaffecter pour le même montant.

Sous-fonction 552.1 : Habitat (+ 100 €)

Art. 261 339 640 *Titres de participation – Participation au capital des SA et SEM (+ 100 €)*

Suite à la délibération du Conseil métropolitain du 8 mars 2019, dans laquelle la Métropole met en place un partenariat avec la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la propriété (SACICAP), le Grand Nancy souhaite acquérir 5 actions de son capital au prix de 20 € chacune, conformément à la délibération du 28 juin.

AP Planification urbaine et stratégie foncière (- 55 850 €)

Opération Acquisitions foncières et emplacements réservés (- 105 850 €)

Sous-fonction 581 : Réserves foncières (- 105 850 €)

Art. 2111 93 253 *Terrains nus - Emplacements réservés (- 105 850 €)*

Ces crédits ont été prévus sur la nature 2111 au lieu de la nature 16876. Il y a lieu de transférer l'enveloppe au titre du portage foncier dans le cadre de l'acquisition de parcelles sises sur l'emplacement des anciennes Brasseries de Maxéville.

Opération Plans Locaux d'Urbanisme (+ 50 000 €)

Sous-fonction 515.7 : Diverses opérations d'urbanisme (+ 50 000 €)

Art. 2031 600 620 Frais d'études – Plan local d'urbanisme intercommunal (+ 50 000 €)

La mission d'appui à l'élaboration des orientations d'aménagement et de programmation du PLUi est plus conséquente que prévue initialement et nécessite une revalorisation.

AP Sécurité Prévention des Risques (+ 204 064 €)

Opération Centre de Supervision Urbain (+ 204 064 €)

Sous-fonction 18 : Autres interventions protections des personnes et des biens

Art. 2315 555 670 Installations techniques – Centre de Supervision Urbain (+ 204 064 €)

Dans le cadre de la création d'un C.S.U. et de son aménagement, des marchés ont été lancés en début d'année 2019. Suite à la réception des offres, l'estimation de ces aménagements s'est avérée insuffisante et il convient d'abonder cette ligne à hauteur de 124 064 €. A ce montant s'ajoute le coût d'adhésion de chaque commune au CSU, qui correspond aux frais de raccordement au système (environ 10 000 € pour chaque adhésion). Initialement, ce coût devait être supporté par les communes mais il a finalement été acté que ce serait la Métropole. Ainsi, ce coût d'adhésion, si toutes les communes du Grand Nancy intéressées adhèrent au CSU, est d'environ 150 000 €. Pour rappel, 15 communes le sont à ce jour. 5 communes seulement ont répondu négativement ou attendent les prochaines élections. Le programme des travaux de raccordement au système échelonnés pourrait être le suivant : 2019 : 80 000 €, 2020 : 50 000 € et 2021 : 20 000 €.

AP Urbanisme opérationnel (+ 166 460 €)

Opération Rives de Meurthe (+ 16 460 €)

Sous-fonction 515.1 : ZAC Conventions publiques d'aménagements (+ 16 460 €)

Art. 2115 127 253 Terrains bâtis – ZAC Austrasie (+ 16 460,00 €)

Suite à l'achèvement du mail de l'horloge situé dans la ZAC Austrasie à Nancy, une procédure de rétrocession des équipements à la Métropole et à la ville de Nancy est engagée. Il convient de prévoir les frais de notaire, à hauteur de 16 460 €.

Opération Secteur Sud-Est (+ 150 000 €)

Sous-fonction 515.1 : ZAC conventions publiques d'aménagement (+ 150 000 €)

Art. 2151 105 620 Réseaux de voirie – ZAC de Brabois (+ 150 000 €)

La note de conjoncture 2017 de la ZAC de Brabois a permis notamment d'approuver les nouvelles données financières de la ZAC, qui prévoit de verser 150 000 € de participation du Grand Nancy, pour permettre à son concessionnaire, la Solorem, de procéder au recrutement de plusieurs prestataires d'études. Dans le cadre de son contrat de concession, la Solorem sera sollicitée sur le volet territorial afin de mener plusieurs actions permettant d'affiner encore le programme d'actions de la concession, dans la perspective d'une nouvelle consultation en vue de confier l'aménagement de la ZAC à un nouveau concessionnaire en 2019.

AP Artem (+ 19 800 €)

Opération Construction Artem 3^{ème} tranche (+ 19 800 €)

Sous-fonction 515.3 : Quartier Blandan (+ 19 800 €)

Art. 458103102 632 201 Opération sous mandat : construction ARTEM 3^{ème} tranche ICN / ISAM-IAE (+ 19 800 €)

Il y a lieu de prévoir un ajustement de 19 800 € sur la 3^{ème} tranche, afin de régler le solde des honoraires de Solorem, dont le quitus pour ses missions de délégataire de maîtrise d'ouvrage devrait ensuite être délivré par la Métropole.

AP Entretien de la voirie et des ouvrages d'arts (+ 460 000 €)

Opération Voirie (+ 460 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 460 000 €)

Art 2031 637 702 Etudes générales de voirie, ouvrages d'art (+ 160 000 €)

Il y a lieu de prévoir 160 000 € pour la réalisation du diagnostic de présence d'amiante dans les voiries métropolitaines et dont les justificatifs de paiement n'ont pas pu être pris en compte sur l'exercice 2018. Ce diagnostic sera achevé à la fin de l'année 2020.

Art 2315 532 702 Installations techniques – Voirie primaire (+ 200 000 €)

Dans le cadre des modifications du réseau de transports en commun prévues début septembre, la ligne 3 empruntera, avec des véhicules de type BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), une section du boulevard des Aiguillettes actuellement non sollicitée par les transports en commun.

Dans la situation actuelle, compte tenu de son niveau de dégradation, il était prévu à court terme un simple renouvellement de couche de surface. Les nouvelles sollicitations entraînées par l'arrivée du BHNS nécessitent de reprendre structurellement la voie avec un surcout de 70 000 € et une anticipation du programme de renouvellement pour 130 000 €.

Art 2151 684 702 Réseaux voirie Renforcement infrastr. voies BHNS et bus (+ 100 000 €)

Il est prévu cette année la création de 2 bandes cyclables sur la rue Lucien Galtier à Laneuveville-devant-Nancy, prises en compte dans le cadre de la politique vélo pour un montant de 150 000 €. Ces futures bandes se situent dans une zone assez fortement dégradée aujourd'hui empruntée par la ligne 2 avec des véhicules de type BHNS. Elle devait faire l'objet d'un renforcement à court terme. La création des bandes cyclables nécessitent d'anticiper la réalisation de ce renforcement.

AP Aménagements spécifiques voirie et ouvrages d'art (+ 70 000 €)

Opération Opérations spécifiques de voirie (+ 70 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie Métropolitaine (+ 70 000 €)

Art 2315 560 700 Aménagement de voirie secteur sud-est–Frocourt (+ 70 000 €)

Suite à un retard dans l'exécution des travaux de réseau d'eau potable et d'assainissement ayant décalé le calendrier des travaux d'aménagement de voirie, il est porté un montant supplémentaire de 70 000 €.

AP Grandes infrastructures de voirie (+ 705 000 €)

Opération Voie de la Meurthe (+ 465 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie Métropolitaine (+ 465 000 €)

Art 2111 8 253 Terrains nus – Voie de la Meurthe (+ 80 000 €)

Art 2315 8 700 Installations techniques – Voie de la Meurthe (+ 135 000 €)

Art 2318 8 700 Autres immobilisations corporelles – Voie de la Meurthe (+ 250 000 €)

Des acquisitions nécessaires à la réalisation de la Voie de la Meurthe ont fait l'objet de délibérations en 2018 dont les actes notariés sont seulement finalisés. Par ailleurs, du fait du décalage du démarrage des travaux d'aménagement de la première section de la Voie de la Meurthe, dû aux études d'insertion du tram, un besoin complémentaire est inscrit pour 135 000 €. Enfin, l'indemnisation versée annuellement à l'exploitant de la station d'épuration pour le non-fonctionnement de 2 des 3 digesteurs n'a pu être réglée en 2018, il y a lieu d'inscrire 250 000 € sur 2019.

Opération Déviation de Malzéville (+ 240 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 240 000 €)

Art. 2315 9 700 Installations techniques – Déviation de Malzéville (+ 240 000 €)

Les procédures administratives en cours (autorisation de défrichement, autorisation environnementale unique) ayant entraîné la suspension du chantier d'assainissement, les travaux prévus l'an dernier sur la section Pasteur-Saint Michel sont décalés sur 2019.

AP Programmes annuels de voiries secondaires (+ 2 085 000 €)

Opération opérations annuelles sur voiries secondaires (+ 2 085 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 2 085 000 €)

Art 2315 12 700 Installations techniques – Voiries secondaires (+ 2 085 000 €)

Une enveloppe financière de 2 M€ est destinée à répondre aux demandes des communes qui souhaitent anticiper la programmation 2020 ; ce montant sera déduit des crédits de paiement de l'an prochain. En outre, 85 000 € sont destinés à la part de travaux sur l'opération d'aménagement de la rue de la Grange aux Moines à Villers-lès-Nancy faisant l'objet d'une participation financière de l'OMh (Office Métropolitain de l'habitat).

AP Incendie et Secours (+ 300 000 €)

Opération Amélioration des réseaux d'incendie (+ 300 000 €)

Sous-fonction 12 : Incendie et secours (+ 300 000 €)

Art. 21538 542 420 Adaptation réseau d'eau aux besoins défense incendie (+ 300 000 €)

Les crédits supplémentaires portent sur 3 opérations :

- Dommartemont, chemin du Pain de Sucre (0,150 M€) : cette opération nouvelle fait suite à des difficultés pour réguler la pression dans ce secteur pour garantir la défense incendie, s'agissant d'un réseau surpressé. Les travaux envisagés permettront de fonctionner sur un réseau gravitaire plus stable.
- Art-sur-Meurthe, avenue de Sainte Marguerite (0,050 M€),
- Essey-lès-Nancy, lotissement Mouzimpré (0,100 M€).

Ces deux dernières opérations, initialement prévues en 2018, ont été décalées pour intégrer les dispositions du nouveau règlement départemental relatif à la défense incendie.

AP Lutte contre les inondations (eaux pluviales) (+ 520 000 €)

Opération Réseaux d'eaux pluviales (+ 400 000 €)

Sous-fonction 734 : Eaux Pluviales (+ 400 000 €)

Art. 21538 28 420 Autres Réseaux – Renforcement des réseaux (+ 400 000 €)

Les crédits prévus ont pour objet d'une part de couvrir l'avenant (50 000 €) à conclure sur le marché de réhabilitation du siphon du Fonteno, rue de Renémont à Jarville. En effet, des aléas liés à la structure des ouvrages nécessitent des mesures complémentaires de confortement par rapport aux dispositions prévues initialement. D'autre part, il y a lieu de prendre en compte une partie de l'opération initialement prévue en 2018 consécutive à une modification du planning imposée par le gestionnaire du domaine public fluvial.

Opération Opérations spécifiques sur bassins de rétention (+ 120 000 €)

Sous-fonction 735 : Lutte contre les inondations (+ 120 000 €)

Art. 2315 668 420 Installations techniques – Aménagement du Grémillon (+ 120 000 €)

Ce montant permet de couvrir l'avenant à conclure sur le marché de renaturation du Grémillon. En effet, ce projet stratégique a dû intégrer différentes adaptations liées à des aléas de terrain difficiles à mettre en évidence en amont des travaux. Il intègre également des modifications intégrant des demandes complémentaires des communes et contribuant à l'acceptation sociale du projet.

AP Sports – Loisirs – Grands évènements (+ 2 000 €)

Opération Maintenance équipements sports loisirs grands évènements (+ 2 000 €)

Sous-fonction 325.3 : Pôle nautique (+ 2 000 €)

Art. 20421 810 350SUBV Biens mobiliers, matériel et études - Etude de faisabilité p/l'amélioration du parcours d'eau vive (+ 2 000 €)

Le Grand Nancy gère les grands équipements sportifs de la Métropole dont le Pôle Nautique de Nancy, situé sur le territoire à enjeux des Rives de Meurthe, composé notamment d'un parcours d'eau vive. Le fonctionnement de ce parcours est lié par convention au fonctionnement d'une microcentrale hydroélectrique gérée par une entreprise privée (SHM). Celle-ci prévoit un planning horaire de mise en eau du parcours. A ce jour se pose la question relative au manque de créneaux potentiels d'utilisation et aux conditions hydrologiques restreintes en période estivale pour garantir l'activité de haut niveau et le développement d'une activité grand public. Aussi le mouvement sportif régional souhaite étudier la faisabilité technique d'un aménagement complémentaire du parcours existant. La réalisation d'une étude de faisabilité de 7 000 € co-financée par la Région pour 3 000 € et le Canoë Kayak pour 2 000 € s'avère indispensable. Il est proposé à la Métropole du Grand Nancy de s'associer à ce co-financement par une subvention à hauteur de 2 000 €.

RECETTES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Opérations non ventilables (- 4 424 452 €)

Art. 1641 320 Emprunts (-4 424 452 €)

Les mouvements budgétaires inscrits lors de cette décision modificative permettent de désaffecter 4 424 452 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 61 776 714 €.

AP Equipements métropolitains (+ 186 700 €)

Opération Maintenance des bâtiments (+ 186 700 €)

Sous-fonction 551 : Parc privé de la collectivité (+ 186 700 €)

Art 024 172 253CESS Produits de cessions Terrains et bât. Marché de gros (+ 186 700 €)

La convention pour la commercialisation des 6,3 hectares dans la zone d'aménagement du Marché de Gros a été clôturée par délibération du Conseil métropolitain du 23 novembre 2018. Dans le cadre de cette clôture, Solorem a acquis en 2006 auprès de la Métropole, un ensemble foncier. L'acte notarié afférent stipulait que le prix d'acquisition de 186 643,68 € serait payable au terme de la commercialisation du lotissement. L'aménagement du site étant achevé, cette somme est donc désormais exigible par le Grand Nancy et doit être titré. Le budget 2018 avait été modifié par décision modificative pour permettre l'émission de ce titre, mais suite à un problème d'écriture comptable de clôture d'exercice, celui-ci n'a pu être réalisé sur l'exercice 2018.

AP Entretien de la voirie et des ouvrages d'arts (+ 1 716 €)

Opération Voirie (+ 1 716 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 1 716 €)

Art. 024 372 703CESS Produits de cessions – Acquisitions classements voiries (+ 1 716 €)

Les conditions d'acquisition des parcelles sises rue Georges Brassens ayant été approuvées, il convient d'inscrire les recettes en décision modificative.

AP Programmes annuels de voiries secondaires (+ 85 000 €)

Opération opérations annuelles sur voiries secondaires (+ 85 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 85 000 €)

Art 1328 12 700 Autres – Voiries secondaires (+ 85 000 €)

Ces recettes concernent la participation financière de l'OMh aux travaux d'aménagement d'une liaison piétonne et de la reconstitution des deux entrées au parc de Remicourt, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Grange aux Moines à Villers-lès-Nancy.

AP Projet Grand Nancy Thermal (+ 978 000 €)

Opération Réaménagement Valorisation site Grand Nancy Thermal (+ 978 000 €)

Sous-fonction 323.1 : Grand Nancy Thermal (+ 978 000 €)

Art 1328 422 400 Autres Réaménagt Valorisation site Grand Nancy Thermal (+ 978 000 €)

Ces recettes correspondent à la participation contractuelle du délégataire à l'achat d'une partie du terrain de l'ex-mess des officiers nécessaire à la réalisation d'une partie des stationnements du projet Grand Nancy Thermal.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles en dépenses réelles à hauteur de + 1 514 900 € et en recettes de – 1 485 100 € dont + 2 600 € de recettes d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Art. 1641.1 320 Caisse des Dépôts et Consignations (+ 12 300 €)

Il y a lieu de revaloriser l'inscription budgétaire de 12 300 € afin de rembourser une échéance d'emprunt en raison d'un changement d'échéancier privilégiant le remboursement de capital.

AP Eau potable (+ 1 500 000 €)

Opération Réseaux de Distribution (+ 1 500 000 €)

Art. 21531 8022 420 Réseaux d'eau – renouvellement de canalisations (+ 1 500 000 €)

Le programme de travaux 2019 fait l'objet de modifications importantes qui s'expliquent par trois facteurs principaux :

- un décalage financier 2018 sur 2019 de 0,448 M€ sur l'opération de l'avenue des Erables à Heillecourt et Houdemont suite au retard pris par les travaux,
- l'ajout de deux opérations non prévues à Nancy Avenue de la Libération (coordination avec le programme de voirie primaire) et Rue Bailly et rues adjacentes (coordination avec le chauffage urbain) pour un montant total de 0,598 M€,
- des sujétions techniques importantes pour un total de 0,454 M€ sur plusieurs opérations à réaliser dans des contextes complexes et en délai contraint : faubourg des III Maisons à Nancy (présence de réseaux et branchements non conformes et non connus dans le système d'information géographique), rue des Sources à Houdemont (réseaux différents des plans), rue du 8^{ème} Régiment d'Artillerie à Vandoeuvre (extension du périmètre du projet de voirie).

Les crédits complémentaires sont nécessaires pour couvrir ces évolutions considérables et engager les travaux de voirie prévus au programme d'intervention de 2019 :

Communes	Opérations	Montants (en €)
Dommartemont	Avenant Chemin d'Amance	27 000
Essey-lès-Nancy	Lot Mouzimpré	104 500
	Avenue Foch (entre rue du Four et Kléber)	208 000
	Rue Kleber	120 000
Jarville	Avenant Opalinska	65 000
Laxou	Rue Pol Chone	80 000
Malzéville	Allées des Alouettes- Bergeronnettes -Chardonnerets et Cigognes	150 000
Malzéville	Chemin de la Côte Rôtie	80 000
Saint-Max	Groupe Liberator	194 000
Tomblaine	Rond-point de la fraternité (caserne/Jean Jaurès)	100 000
	Rue Jules Guesde	40 000
Vandœuvre-lès- Nancy	8 ^{ème} Régiment d'Artillerie (phase 1)	150 000
	8 ^{ème} Régiment d'Artillerie (phase 2)	210 000
TOTAL		1 528 500

RECETTES

Opérations réelles

Art. 1641 320 *Emprunts en euros (- 1 487 700 €)*

Les modifications inscrites lors de cette décision modificative permettent de désaffecter 1 487 700 € d'emprunts. Le montant de l'emprunt d'équilibre est ramené à 3 850 013 €.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous se traduisent par des inscriptions nouvelles en dépenses réelles à hauteur de + 1 012 000 € et en recettes réelles de – 2 810 879 €.

A l'issue de cette décision modificative, l'excédent d'investissement est ramené à 5 321 199,78 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

AP Modernisation de la STEP de Maxéville (+ 252 000 €)

Opération Évolution de la STEP de Maxéville (+ 252 000 €)

Art. 2315 9175 400 Installations techniques – Évolution STEP de Maxéville (+ 252 000 €)

Suite à l'attribution du marché global de performance en commission d'appel d'offres réunie le 5 avril 2019, le phasage initial des travaux du volet conception/réalisation de la refonte de la digestion des boues et de la valorisation du biogaz par injection du biométhane dans le réseau de gaz naturel a été réajusté. Si le montant initial des travaux de 13 M€ reste inchangé, les travaux seront réalisés d'ici juillet 2021 alors que le phasage initial envisageait la fin des travaux d'ici juillet 2024. Les crédits prévus en 2019 doivent ainsi être réajustés à la hausse. Le tableau ci-dessous permet la comparaison de l'échelonnement du financement de l'opération induit par cette évolution au regard de la prévision initiale.

	2019	2020	2021	2022	2023	Montant de l'opération *
<i>Prévisions initiales de dépense</i>	1 104 000 €	3 500 000 €	2 750 000 €	5 250 000 €	2 875 000 €	15 479 000 €
<i>Prévisions ajustées de dépense sur la base du marché global de performance attribué</i>	1 356 000 €	8 177 000 €	4 448 000 €	1 098 000 €	400 000 €	15 479 000 €
<i>Différence</i>	252 000 €	4 677 000 €	1 698 000 €	-4 152 000 €	-2 475 000 €	0 €

* A noter que l'opération inclut d'autres travaux que ceux relatifs au marché global de performance, expliquant son montant supérieur à 13 M€.

AP Assainissement des eaux usées (+ 760 000 €)

Opération Réseaux de collecte (+ 760 000 €)

Art. 21532 9091 420 Réseaux d'asst Extension renforcement des réseaux (+ 760 000 €)

Le programme de travaux 2019 fait l'objet de modifications importantes qui s'expliquent par trois facteurs principaux :

- l'ajout d'une opération non prévue rue Bailly à Nancy pour tenir compte de la coordination avec le chauffage urbain,
- la découverte d'un collecteur dégradé Faubourg des III Maisons à Nancy nécessitant une réfection urgente,
- l'extension du périmètre du projet de travaux de voirie sur la rue du 8^e Régiment d'Artillerie à Vandoeuvre lès Nancy.

Les crédits complémentaires sont nécessaires pour couvrir ces évolutions considérables et engager les opérations suivantes prévues au programme initial de 2019 :

Communes	Opérations	Montants (en €)
Art-sur-Meurthe	Rues du 18 juin/Georges Chepfer	25 000
Heillecourt	Rue des Frères Barry	25 000
Malzéville	Rue Pasteur	160 000
	Allées des Alouettes	80 000
Nancy	Rues Bailly/Guibal/Place d'alliance	70 000
Tomblaine	Rue de la République	400 000
	TOTAL	760 000

RECETTES

Opérations réelles

Art. 1641 320 Emprunts en euros (- 2 930 879 €)

L'excédent d'investissement reporté 2018 de 7 144 078,78 € et la mise en réserve pour les investissements futurs de 2 000 000 € permettent de désaffecter l'intégralité des emprunts.

AP Modernisation de la STEP de Maxéville (+ 120 000 €)

Opération Évolution de la STEP de Maxéville (+ 120 000 €)

Art. 13111 9175 400 Subv. Agence de l'eau - Évolution STEP de Maxéville (+ 120 000 €)

Suite à l'attribution du marché global de performance en commission d'appel d'offres du 5 avril 2019, le phasage initial des travaux du volet conception/réalisation de la refonte de la digestion des boues et de la valorisation du biogaz par injection du biométhane dans le réseau de gaz naturel a été réajusté. Si le montant initial des travaux de 13 M€ reste inchangé, les travaux seront réalisés d'ici juillet 2021 alors que le phasage initial envisageait la fin des travaux d'ici juillet 2024. Les recettes liées aux subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sont à réajuster. Le tableau ci-dessous permet la comparaison de l'échelonnement du financement de l'opération induit par cette évolution au regard de la prévision initiale.

	2019	2020	2021	2022	2023	Montant de la subvention
<i>Prévisions initiales de recette</i>	- €	525 000 €	412 500 €	787 500 €	431 250 €	2 156 250 €
<i>Prévisions ajustées de recette sur la base du marché global de performance attribué</i>	120 000 €	1 204 050 €	625 950 €	168 750 €	37 500 €	2 156 250 €
<i>Différence</i>	120 000 €	679 050 €	213 450 €	-618 750 €	-393 750 €	0 €

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

Les modifications de la section d'investissement sont détaillées ci-dessous. Le montant des inscriptions nouvelles est de + 5 700 € en dépenses et en recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 5 700 €)

Art. 1641.1 320 Caisse des Dépôts et Consignations (+ 5 700 €)

Il y a lieu de revaloriser l'inscription budgétaire de 5 700 € afin de rembourser une échéance d'emprunt en raison d'un changement d'échéancier privilégiant le remboursement de capital.

RECETTES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 5 700 €)

Art. 1641 320 Emprunts (+ 5 700 €)

Compte tenu des modifications budgétaires intervenues dans cette décision modificative, le montant de l'emprunt d'équilibre est porté à 637 520 €.

BUDGET ANNEXE CONGRES EVENEMENTS

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions équilibrées en dépenses et en recettes de + 1 124 600 € dont + 980 000 € de dépenses d'ordre et de recettes d'ordre.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 14 600 €)

Art. 1641.1 320 Caisse des Dépôts et Consignations (+ 14 600 €)

Il y a lieu de revaloriser l'inscription budgétaire de 14 600 € afin de rembourser une échéance d'emprunt en raison d'un changement d'échéancier privilégiant le remboursement de capital.

AP Centre de Congrès – Parc des expositions (+ 130 000 €)

Opération Construction du nouveau centre de congrès (+ 130 000 €)

Sous fonction 02 : Centre de Congrès Prouvé (+ 130 000 €)

Art. 238 1 200 Avances – Nouveau Centre des Congrès (+ 130 000 €)

Sur l'opération de construction du Centre de Congrès Prouvé, il convient d'ajouter 130 000 € en avances au mandataire de maîtrise d'ouvrage déléguée, la Solorem. En effet, les travaux de parachèvement de l'ouvrage s'engageant, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'accélérer le financement de cette opération. A l'été 2019, les travaux de sécurité (SSI et désenfumage) entreront dans leur deuxième phase. Les travaux de scénographie seront lancés suite à l'expertise et se dérouleront sur juillet/août 2019. Enfin, les premières études de maîtrise d'œuvre seront engagées pour les travaux d'étanchéité (toiture et façades) dans la foulée des résultats de l'expertise.

RECETTES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 130 000 €)

Art. 1641 320 *Emprunts (+ 130 000 €)*

Compte tenu des modifications budgétaires intervenues dans cette décision modificative, le montant de l'emprunt d'équilibre est porté à 735 000 €.

RECETTES

Opérations d'ordre

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 14 600 €)

Art. 021 320.OR *Virement de la section de fonctionnement (+ 14 600 €)*

Compte tenu des dépenses nouvelles d'investissement portées dans cette décision modificative, il est proposé d'affecter 14 600 € d'autofinancement complémentaire.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Les modifications de la section d'investissement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles de + **108 360 €** en dépenses et + **41 060 €** en recettes.

A l'issue de cette décision modificative, l'excédent d'investissement est ramené à 105 220,13 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 67 300 €)

Art. 1641.1 320 *Caisse des Dépôts et Consignations (+ 44 700 €)*

Il y a lieu de revaloriser l'inscription budgétaire de 44 700 € afin de rembourser une échéance d'emprunt en raison d'un changement d'échéancier privilégiant le remboursement de capital.

Art. 1641.16 320 *Dekabank deutsche girozentrale (+ 22 600 €)*

Cette inscription budgétaire complémentaire est nécessaire pour rembourser une échéance d'emprunt corrigée par la banque.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES ET DESAFFECTATIONS

BUDGET PRINCIPAL

Les modifications de la section de fonctionnement détaillées par centres de responsabilité se traduisent par des désaffectations et des inscriptions complémentaires (cf I – 2) et des régularisations comptables présentées en partie III.

A l'issue de cette décision modificative, l'excédent de fonctionnement initial de 9 276 205,71 € est porté à 11 434 014,71 €.

Opérations réelles

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations réelles	DM1	Opérations réelles	DM1
FONCTIONNEMENT	Désaffectations	-88 000 €	Désaffectations	
	Inscriptions complémentaires	1 482 801 €	Inscriptions complémentaires	1 307 110 €
			Frais d'administration générale	70 660 €
			Régularisations	3 302 080 €
	Total	1 394 801 €	Total	4 679 850 €

Opérations d'ordre

	DEPENSES		RECETTES	
	Opérations d'ordre	DM1	Opérations d'ordre	DM1
FONCTIONNEMENT	Provisions	12 000 €	Neutralisation des amortissements bâtiments publics	1 060 000 €
	Amortissements	3 172 600 €	Reprises s/provisions	997 360 €
	Total	3 184 600 €	Total	2 057 360 €
FONCTIONNEMENT	Total opérations réelles et d'ordre	4 579 401 €	Total opérations réelles et d'ordre	6 737 210 €

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Sous-fonction 01 : Opérations non ventilables (+ 190 000 €)

Art. 6184 111 *Versements à des organismes de formation (+ 50 000 €)*

Le plan de formation établi par la Direction Propreté-Espaces verts permet de maintenir en compétence des services dont les métiers évoluent rapidement soit par la technologie soit par des nouveaux enjeux sociétaux. Ces crédits permettront de répondre favorablement à l'attente des agents sur les besoins exprimés en formation.

Art. 65748.184 320 *Subvention à la Fondation du patrimoine (+ 10 000 €)*

A l'occasion d'événements exceptionnels, la Métropole du Grand Nancy soutient les actions de solidarité. Ainsi un terrible incendie est survenu le 15 avril 2019 à la cathédrale Notre-Dame de Paris, monument emblématique du patrimoine national. Pour répondre au défi que constitue la restauration de ce bien, un projet de loi a proposé de mettre en place une souscription nationale pour le recueil des fonds destinés au financement de la restauration et de la conservation de la cathédrale et de son mobilier, appartenant à l'Etat, ainsi qu'à la formation des métiers d'art et du patrimoine nécessaires à la conduite des travaux. Ce texte permet également aux collectivités territoriales et à leurs groupements de participer, au-delà de leur périmètre de compétence territoriale. Dans ce cadre, la Métropole du Grand Nancy a voté, lors de son Conseil métropolitain du 10 mai 2019, une aide exceptionnelle à hauteur de 10 000 €, pouvant être complétée par l'apport en ingénierie susceptible d'être mobilisée sur le territoire métropolitain ou dans le cadre des acteurs mobilisés autour du projet TIGA "Des Hommes et des Arbres". Cette aide sera versée à la Fondation du Patrimoine, fondation d'utilité publique habilitée à collecter les fonds dans le cadre de la souscription nationale.

Art. 673 320 *Titres annulés sur exercices antérieurs (+ 50 000 €)*

Il y a lieu de prévoir des crédits pour annuler des titres de l'année 2018.

Art. 7392221 320 *Fonds de péréquation des ressources intercommunales (+ 80 000 €)*

Pour 2019, la contribution du Grand Nancy au fonds de péréquation horizontal est de 2 087 643 € représentant une hausse de 2,5 % par rapport à 2018. Le montant de ce prélèvement est inférieur à la prévision budgétaire estimée à 2 010 000 €. Ainsi, il y a lieu de valoriser l'inscription budgétaire de 80 000 €.

Sous-fonction 12 : Incendie et secours (+ 25 877 €)

Art. 6553 320 *Service d'incendie (+ 25 877 €)*

Par délibérations n° 2018-119 du 23/11/2018 et n° 2018-130 du 13/12/2019, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours a décidé de reconduire le mode de calcul des contingents incendie pour 2019, de fixer leur taux de progression pour 2019 à +1,2 % par rapport à 2018 et d'appliquer ce taux de progression au coût de la masse salariale à ajouter au montant du contingent incendie. La contribution 2019 de la Métropole s'élève ainsi à 14 450 877 € pour une prévision au budget primitif de 14 425 000 €. Il convient donc d'ajuster la prévision budgétaire à hauteur de 25 877 €.

CR Dépenses de structure

Sous-fonction 13.1 : Gestion des animaux errants ou nuisibles

Art 6188 250 *Autres Frais Divers (- 1 360 €)*

Art 611.10 250 *Gestion des animaux errants (-1 640 €)*

Art 65748 250SUBV *Subvention de fonctionnement personnes de droit privé (+ 3 000 €)*

Afin de faciliter sur le territoire du Grand Nancy, les interventions de piégeurs agréés pour des captures d'animaux susceptibles de causer des dommages (dont la liste est fixée par arrêté préfectoral), la Métropole souhaite soutenir l'association des Piégeurs de Meurthe et Moselle qui contribue par son action à la régulation de ces populations animales et à la préservation des biens et propriétés métropolitaines. L'association est notamment en charge d'organiser les opérations de piégeages sur sollicitation des propriétaires détenteurs d'une fiche d'intervention délivrée par leur mairie. Elle intervient ainsi dans le respect des obligations prévues par la réglementation. Ces interventions étaient jusque-là rémunérées à la prestation : il convient d'ajuster la nature comptable de cette dépense.

CR Développement économique (+ 737 781 €)

Sous-fonction 61.1 : Accueil entreprises interventions économiques (+ 607 781 €)

Art. 62268 200 *Autres honoraires conseils (+ 60 000 €)*

Confrontée à des dépenses imprévues liées aux opérations de liquidation de l'association Nancy tourisme, dont l'activité d'office de tourisme métropolitain a été transférée à la société anonyme publique locale Destination Nancy le 1^{er} janvier 2019, la Métropole du Grand Nancy a dû assumer le règlement de factures non encore honorées par Nancy tourisme et relatives à la fin d'année 2018. En effet, conformément aux accords de la convention de transmission universelle du patrimoine (TUP) ayant organisé ce transfert, ce sont près de 59 000 € de factures qu'il a fallu régler sur l'exercice 2019, sans que ces crédits n'aient pu être provisionnés par avance. Néanmoins, le service développement économique, qui a supporté cette charge imprévue, a également à faire face à un certain nombre d'obligations liées à l'engagement de marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit notamment de l'appui à la préfiguration de la réponse à l'appel à projet de la région Grand Est sur la thématique de l'Economie Industrielle et Territoriale (EIT), mais aussi, du lancement d'un marché de conseil en vue de déterminer le montage juridico-financier afin d'externaliser la gestion et l'animation du parc immobilier à vocation économique (MEI, plateforme SVS, le Paddock, le bâtiment totem, la future MIT,...).

Le pôle devra également recruter puis rémunérer un expert-comptable en mesure de rendre une expertise sincère des comptes de l'association Nancy Tourisme ainsi que de son résultat afin de rendre possible sa clôture. Compte tenu des charges courantes que le pôle a également à honorer, il convient de prévoir 60 000 € de crédits supplémentaires pour régler ces honoraires.

Art. 62878 200 Remboursements de frais à d'autres organismes extérieurs (+ 332 781 €)
Les modalités d'intégration de l'Office de Tourisme à la SAPL Grand Nancy Congrès & Événements, devenue aujourd'hui Destination Nancy, se sont formalisées au travers d'une convention de transmission universelle de patrimoine (TUP) de l'association Nancy Tourisme au profit de la Métropole du Grand Nancy. Celle-ci a été signée à la suite de la délibération n° 18 du Conseil métropolitain du 14 décembre 2018.

Il y est précisé que les contrats de travail des salariés seront automatiquement et intégralement repris par le futur exploitant de l'activité de l'office de tourisme, à savoir la SAPL Destination Nancy, en application de l'article L. 1224-1 du code du travail. Cependant cette TUP précise que la Métropole remboursera à la SAPL Destination Nancy toute somme qui viendrait à être réclamée à cette dernière au titre des relations contractuelles ayant existé entre l'association Nancy tourisme et le personnel ou tout autre tiers ou co-contractant, et ce, quel que soit le type de contrat les ayant liés. Or, suite aux procédures d'intégration du personnel de l'association vers la SAPL, trois salariés n'ont pas accepté la proposition d'intégration au sein de Destination Nancy qui leur a été faite. Ceux-ci ont donc fait valoir leurs droits et demandent un contrat de sécurisation professionnelle (CSP). Il permet de faire bénéficier le salarié licencié d'un ensemble de mesures favorisant un retour accéléré à l'emploi durable. Cette procédure de licenciement est suivie par Pôle Emploi et nécessite le versement d'une indemnité totale de 28 985 € assumée par Destination Nancy, qu'il convient donc de rembourser. D'autre part, l'ensemble des charges sociales avancées par Destination Nancy pour le compte de Nancy Tourisme et se rapportant à la fin d'année 2018 s'élève à 135 005 €, dont notamment 84 132 € pour l'URSSAF et 24 918 € pour l'organisme gérant les retraites complémentaires de Nancy Tourisme.

Enfin, Destination Nancy a repris dans ses comptes l'ensemble des provisions liées aux contrats du personnel de Nancy Tourisme, pour un montant total de 168 791 €. Au total, et conformément aux termes de la convention de transmission universelle de patrimoine passée entre Nancy Tourisme et le Grand Nancy, il convient de rembourser 332 781 € à la SAPL Destination Nancy.

Art. 65742.182 200SUBV Subv SEM d'animation Technopôle H. Poincaré (+ 215 000 €)
Le Technopôle Henri-Poincaré figure parmi les chantiers phares du projet métropolitain. La Métropole, créée le 1er juillet 2016, y affirme sa volonté d'en faire le lieu privilégié de l'écosystème d'innovation qu'elle cherche à promouvoir. Un soutien de 250 000 € au fonctionnement à la Société d'Economie Mixte (SEM) Henri Poincaré a été inscrit au budget primitif 2019 au projet de refondation du technopôle. Ce soutien sera a priori pérennisé sur les années à venir, sous réserve du vote des budgets futurs et des actions d'intérêt général poursuivies par la SEM Henri Poincaré.

Une participation complémentaire de 215 000 € est proposée sur l'exercice 2019 en vue de soutenir les actions d'intérêt général de promotion du technopôle de la SEM (installation de la communauté « Grand Nancy Innovation », préfiguration du label C2EI...). Cette deuxième partie de subvention pourra ensuite être revue à la baisse, une fois que la SEM entrera dans la deuxième phase de son développement, en complétant son activité avec de la gestion et de la valorisation immobilière. Le soutien au titre du fonctionnement 2019 s'élève à 465 000 €. Il est proposé d'approuver la convention afférente au Conseil de Métropole du 28 juin 2019.

Sous-fonction 23.4 : Territoire d'innovation de grande ambition (+ 130 000 €)

Art. 62268 201 Autres honoraires conseils (+ 130 000 €)

Dans le cadre de l'appel à projets Territoire d'Innovation, le calendrier annoncé initialement par l'Etat (publication de l'AAP fin juin) a été décalé plusieurs fois, pour aboutir à une date de remise des candidatures au 26 avril 2019. Le budget de la phase ingénierie avait été prévu en 2018, à hauteur de 800 000 € pour l'ensemble des huit pilotes d'études, prévoyant un échelonnement des paiements en fonction de l'avancement des études. Certains contrats de recherche ont par ailleurs dû faire l'objet d'avenants de prolongation jusqu'au 26 avril 2019 afin de produire les fiches actions déclinées. Ces modifications ont donc retardé le versement du solde des honoraires dus sur certains contrats de recherche sur les crédits 2018. Au total ce sont 61 000 € d'honoraires qui sont à régler sur l'exercice 2019.

De plus, cet étirement du calendrier, conjugué à la complexité du cahier des charges de l'appel à projet et des modalités d'intervention du PIA dans ce cadre, a nécessité la mobilisation plus importante dans le temps de notre groupement d'entreprises assistant à maîtrise d'ouvrage dont CMI est mandataire. Cela a d'ailleurs nécessité la signature d'avenants et de commandes de missions ponctuelles pour près de 55 000 € TTC afin, notamment, de résoudre des questions juridiques et financières ardues qu'il n'était pas possible d'anticiper au printemps 2018.

Enfin, l'étude 2.3 concernant les quartiers démonstrateurs conduite par la Communauté d'Agglomération d'Epinal est réalisée par un prestataire extérieur recruté suite à une procédure de commande publique (groupement de commandes réunissant la CA d'Epinal et la Métropole du Grand Nancy). L'analyse des offres a fait apparaître que le budget estimé au départ de 80 000 € n'était pas suffisant et qu'il devait être abondé de 14 000 € par la Métropole, mais également par la Communauté d'agglomération d'Epinal. Cela a retardé la notification de ce marché, et donc l'exécution par le prestataire empêchant la Métropole de verser sa participation aux dépenses selon le calendrier prévu initialement.

CR Urbanisme et écologie urbaine (+ 3 610 €)

Sous-fonction 510 Services communs aménagements services urbains (+ 3 610 €)

Art.65731 620SUBV Etat (+ 3 610 €)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la révision-extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé de Nancy, une convention a été signée entre l'Etat, la ville de Nancy et le Grand Nancy. L'appel de fonds de 2018 n'ayant pas eu lieu, il convient d'abonder cette ligne.

CR Energie et climat (- 5 000 €)

Sous-fonction 78 : Environnement – Autres actions (- 3 000 €)

Art.6233 612 Foires et expositions (- 3 000 €)

Sous-fonction 758 : Politique de l'énergie – Autres actions (- 2 000 €)

Art.62268 612 Autres honoraires, conseils (- 2 000 €)

La direction de l'Energie, du Climat et du Développement durable apporte sa participation aux 10 ans de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (M.H.D.D.). Il y a lieu de transférer les crédits à partir de ces deux lignes budgétaires.

CR Habitat et rénovation urbaine (+ 230 031 €)

Sous-fonction 552.2 : Maison de l'Habitat et développement durable (+ 5 000 €)

Art.6238 640 Divers – publicité, publications, relations publiques (+ 5 000 €)

Dans le cadre des 10 ans de la Maison de l'Habitat et du développement durable, des crédits supplémentaires ont été alloués, pour abonder les frais de communication.

Sous-fonction 552.1 : Habitat (- 30 000 €)

Art.6218 111 Autre personnel extérieur (- 30 000 €)

Cette ligne peut être revue à la baisse par rapport aux prévisions budgétaires pour abonder les crédits de la cohésion sociale qui a pris en charge la réalisation d'un cahier métropolitain dans le cadre des chemins métropolitains « Santé-Bien Être ».

Sous-fonction 552.3 : Fonds de Solidarité Logement (+ 255 031 €)

Art.65742.184 640SUBV Subvention à la SPL Grand Nancy Habitat (+ 255 031€)

Les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Métropole contribuent au financement du dispositif du F.S.L. et abondent les aides versées par la Métropole (+ 143 298 €). Il en va de même pour les fournisseurs historiques d'énergie ENGIE et EDF (+ 111 733 €). Des recettes de même montant sont inscrites à cette décision modificative.

CR Cohésion sociale (+ 60 000 €)

Sous-fonction 515.5 : Cohésion sociale (+ 60 000 €)

Art.65748.66 630SUBV Subventions personnes droit privé – Contrat de Ville (+ 30 000 €)

Dans le cadre des chemins métropolitains Santé-Bien Être, la Métropole a sollicité l'accompagnement d'un organisme extérieur, CM International, afin de réaliser un cahier métropolitain Santé Bien Être construit à partir des résultats des ateliers. Il y a lieu d'ajuster les crédits de la ligne de subventions dans le cadre du contrat de ville pour 30 000 €.

Art. 617 630 Etudes et recherche (+ 30 000 €)

La Métropole souhaite jouer un rôle de catalyseur et de coordonnateur sur le sujet de l'inclusion numérique. La première étape consiste à réaliser un véritable diagnostic. Il s'agit à la fois d'évaluer au mieux les besoins des habitants et de recenser l'offre en cartographiant les structures mobilisables, afin de connaître leurs capacités d'accompagnement, leur rôle et leurs modalités d'engagement au sein d'un réseau.

Ce diagnostic permettra d'adapter l'offre aux besoins, notamment en formant et en outillant les médiateurs numériques, tant sur le langage à adopter vis-à-vis des publics, que sur l'accompagnement adapté des publics. Aussi, il est nécessaire d'avoir recours à un prestataire pour une mission évaluée à 30 000 € TTC.

CR Sport Loisirs (50 000 €)

Sous-fonction 326 : Manifestations sportives (+ 50 000 €)

Art. 65742.482 350SUBV Subvention à la SASP GN Métropole Volley-ball (+ 50 000 €)

A l'occasion du passage en SASP du Grand Nancy Volley Ball pour la prochaine saison sportive, la nouvelle structure devient éligible au soutien au sport professionnel, compétence de la Métropole telle que définie par la délibération du 29 janvier 1999. Celle-ci autorise les subventions aux clubs sportifs professionnels ou aux associations assurant la formation de leurs joueurs. Dans ce cadre, le Grand Nancy acceptant de se substituer à la ville de Nancy qui finançait jusqu'alors le Grand Nancy Volley Ball, il attribuera une subvention complémentaire au club de 100 000 euros pour la saison sportive 2019-2020, dont 50 000 euros en 2019 et 50 000 € en 2020.

CR Propreté voirie - espaces verts (- 50 000 €)

Sous-fonction 846 : Viabilité hivernale et aléas climatiques (- 50 000 €)

Art 60633.3 706 Fourniture de sel (- 50 000 €)

L'hiver modéré 2018/2019 a permis de consommer un peu moins de sel que la consommation prévisionnelle annuelle.

CR Maintenance Voirie (+ 100 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 100 000 €)

Art. 615231.15 702.HT Entretien de chaussées et trottoirs (+ 100 000 €)

Deux opérations pour compte de tiers, l'une au 101 avenue de Boufflers à Nancy, l'autre avenue de Boufflers à Laxou devant le site Saint Joseph, sont estimées chacune à 50 000 € et sont compensées par des recettes.

RECETTES

Opérations réelles

CR Développement économique (+ 426 000 €)

Sous-fonction 61.1 : Accueil entreprises interventions économiques (+ 426 000 €)

Art. 75888 201 Autres produits divers de gestion courante (+ 426 000 €)

Selon les conditions de la convention de transmission universelle de patrimoine (TUP) ayant organisé le transfert de l'office de tourisme métropolitain de l'association Nancy Tourisme vers la SAPL Destination Nancy, la Métropole du Grand Nancy sera créancière de tous les débiteurs de l'Association aux lieu et place de cette dernière et débitrice des créanciers de cette Association. Ceci doit ensuite faire l'objet d'une régularisation comptable ultérieure entre la SAPL Destination Nancy et la Métropole du Grand Nancy par appels de fonds. Ainsi, suite au travail d'analyse du comptable de l'association, il conviendrait d'appeler la somme de 426 000 € qui correspond au solde excédentaire du compte de l'association suite aux différentes opérations de liquidation menées par Nancy Tourisme.

CR Habitat et rénovation urbaine (+ 255 031€)

Sous-fonction 552.3 : Fonds de Solidarité Logement (+ 255 031 €)

Art. 74788 640 Participations autres (+ 255 031 €)

Les fournisseurs historiques d'énergie, EDF et ENGIE, et les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Métropole contribuent au financement du dispositif du F.S.L. A ce titre, deux délibérations ont été prises lors du Conseil du 14 décembre 2018 et celui du 05 avril 2019. Ces recettes permettent d'abonder l'aide apportée par le Grand Nancy, dont les fonds de solidarité pour le logement sont gérés par la SAPL Grand Nancy Habitat.

CR Maintenance Voirie (+ 115 000 €)

Sous-fonction 844 : Voirie métropolitaine (+ 115 000 €)

Art. 70878 702.HT Remboursement de frais par des tiers (+ 115 000 €)

Cette inscription correspond aux recettes des travaux pour compte de tiers.

CR Urbanisme et écologie urbaine (+ 458 576 €)

Sous-fonction 515.1 : ZAC Conventions publiques d'aménagements (+ 458 576 €)

Art. 75888 620 Autres produits divers de gestion courante (+ 458 576 €)

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 28 juin 2019, actant la note de conjoncture 2018 de la ZAC St-Pie X et de la clôture de cette concession d'aménagement, il y a lieu d'inscrire une recette de 458 576 € correspondant au solde positif d'exploitation figurant dans le bilan d'achèvement.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les modifications de la section de fonctionnement, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles de + **149 566 €** en dépenses réelles dont + 2 600 € de dépenses d'ordre.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est ramené à 2 713 095,04 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

CR Eau potable (+ 120 000 €)

Art. 635111 434 Cotisation Foncière des Entreprises (+ 120 000 €)

La Cotisation Foncière des Entreprises de la centrale électrique de Méréville a évolué de manière significative entre 2017 et 2018 passant de 30 000 € à 90 000 € suite à un changement d'évaluation des locaux. L'écart est donc porté à 60 000 € pour l'année 2019 et également pour l'année 2018. Néanmoins, le Grand Nancy pourra, au cours de l'année et par le biais d'une disposition réglementaire, demander le plafonnement de cette taxe pour ces deux années.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles de **+ 32 078 €** en dépenses réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est ramené à 2 689 064,71 €.

BUDGET R.M.T.

Les modifications de la section de fonctionnement se traduisent par des inscriptions nouvelles de – **3 200 €** en dépenses réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est porté à 141 454,14 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

Art. 022 320 Dépenses imprévues (- 3 200 €)

La procédure des dépenses imprévues de l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante. Pour chacune des sections, le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit cependant pas dépasser le plafond de 7,5 % du total des dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement (soit 258 004 € au BP 2019), ce qui correspond à un montant de 19 300 € de dépenses imprévues. Il y a lieu de corriger le montant inscrit au BP 2019 à hauteur de 22 500 € au maximum autorisé soit 19 300 €.

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles à hauteur de + **329 €** en dépenses réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est ramené à 687 115,81 €.

BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

Les modifications de la section de fonctionnement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles à hauteur de + **26 845 €** en dépenses réelles et + **35 719 €** en recettes réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est porté à 664 866,44 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

CR Développement économique (+ 25 519 €)

Sous-fonction 04 : Ateliers Artisanaux (+ 8 000 €)

Art. 673 250 Titres annulés (+ 8 000 €)

Suite à une régularisation de TVA, des titres de l'année 2018 doivent être annulés par l'émission de mandats sur la nature 673, à hauteur de 8 000 €.

Sous-fonction 06 : Médiaparc (+ 15 000 €)

Art. 673 250 Titres annulés (+ 15 000 €)

Des loyers ont été titres à tort sur 2018 pour les bureaux du bâtiment Médiaparc. Afin d'annuler ces recettes, il y a lieu d'alimenter un complément de 15 000 €.

Sous-fonction 07 : Plate forme SVS (+ 16 519 €)

Art. 614 250 Charges locatives de copropriété (- 8 481 €)

Art. 673 250 Titres annulés (+ 25 000 €)

Des loyers ont été titres à tort sur 2018 pour les bureaux du bâtiment SVS. Afin d'annuler ces recettes, cette imputation doit être alimentée de 25 000 €.

Sous-fonction 05 : Site Alstom (- 14 000 €)

Art. 63512 250 Taxes foncières (- 14 000 €)

Suite à un dégrèvement de taxe foncière sur le site Alstom, une enveloppe de 14 000 € est libérée sur cette ligne budgétaire.

RECETTES

Opérations réelles

CR Développement économique (+ 6 719 €)

Sous-fonction 04 : Ateliers Artisanaux (+ 6 719 €)

Art. 7087 250 Remboursement de frais (+ 6 719 €)

Suite à une régularisation de TVA, des titres de l'année 2018 d'un montant de 5 700 € doivent être réémis avec une majoration de 20%, soit 6 719 €.

CR Dépenses de structure (+ 29 000 €)

Sous-fonction 16 : Marché de Gros (+ 29 000 €)

Art. 7083 250 Locations diverses (+ 29 000 €)

Suite à des encaissements de loyers sur les années antérieures, une recette supplémentaire de 29 000 € peut être inscrite en complément 2019 pour le site du Marché de Gros.

BUDGET ANNEXE CONGRES EVENEMENTS

Les modifications de la section de fonctionnement se traduisent par des inscriptions nouvelles à hauteur de + **35 550 €** en dépenses dont + 20 950 € en dépenses réelles et 14 600 € en dépenses d'ordre et + **126 187 €** en recettes réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est porté à 531 867,97 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Opérations réelles

CR Développement économique (+ 20 950 €)

Sous-fonction 03 : Parc des expositions (+ 18 000 €)

Art. 61521 600PAT *Entretien et réparations bâtiments publics (+ 18 000 €)*

Les locaux du Parc des Expositions de Nancy ont été en partie inondés en mars 2019. Les travaux de remise en état des bâtiments et de déposes de lavabos nécessitent une alimentation supplémentaire de 18 000 €, équilibrés par l'indemnité versée par l'assurance.

Sous-fonction 02 : Centre de Congrès (+ 2 950 €)

Art. 618.1 200 *Contrat de prestations avec la SPL (+ 2 950 €)*

Dans le cadre de la délégation de service public (DSP) de gestion et d'exploitation du Centre de Congrès Prouvé, le contrat conclu avec le délégataire, la SAPL Destination Nancy, prévoit que la participation versée par le Grand Nancy au titre des contraintes de service public transférées au délégataire soit révisée chaque année. D'abord fixée à 1,6 M€, cette participation est révisée annuellement suivant un coefficient calculé à partir des indices BT50 (rénovation et entretien de bâtiment tous corps d'Etat) et RU (indice des salaires mensuels de base par activité). Elle a ainsi progressivement augmenté depuis 2014, pour atteindre en 2018 le montant de 1,676 M€. Au moment de la préparation budgétaire, les indices servant au calcul du coefficient de révision de la participation ne sont pas connus (BT50 et RU). Aussi, il convient d'ajuster cette enveloppe à hauteur de 2 950 €.

DEPENSES

Opérations d'ordre

Sous-fonction 01 : Services communs (+ 14 600 €)

Art. 023 320.OR *Virement à la section d'investissement (+ 14 600 €)*

Compte tenu des dépenses nouvelles d'investissement portées dans cette décision modificative, il est proposé d'affecter 14 600 € d'autofinancement complémentaire.

RECETTES

Opérations réelles

CR Développement économique (+ 126 187 €)

Sous-fonction 03 : Parc des expositions (+ 18 000 €)

Art. 7087 600PAT Remboursement de frais (+ 18 000 €)

L'indemnisation versée par l'assureur de la Métropole équilibre la dépense supplémentaire à la suite de l'inondation des locaux du Parc des Expositions de Nancy.

Sous-fonction 02 : Centre de Congrès (+ 108 187 €)

Art. 757 200 Redevances versées par les fermiers et concessionnaires (+ 108 187 €)

L'article 28.2 du contrat de délégation de service public (DSP) de gestion et d'exploitation du Centre de Congrès Prouvé stipule que lorsque le résultat de la DSP présente un solde positif, le comité de suivi se prononce sur la possibilité de prévoir le versement d'une redevance variable au profit du délégant, jusqu'à 50 % du montant du résultat excédentaire. En 2018, une recette de 500 000 € avait ainsi pu être perçue par la Métropole en regard du résultat 2017 du délégataire sur le Centre de Congrès, qui s'élevait à un peu plus d'1 M €. Pour la préparation budgétaire 2019, une prévision de recette prudente avait été prévue au budget primitif 2019 de 350 000 €, tenant compte du nouveau contexte concurrentiel du Centre de Congrès Prouvé avec l'ouverture du nouveau Centre de Congrès de Metz. Néanmoins, l'exercice 2018 a permis à la SAPL Destination Nancy de réaliser un résultat à peu près similaire à celui de 2017, s'établissant à + 916 374 €. Ainsi suite à la décision du comité de suivi de cette DSP, une redevance variable de 458 187 € sera finalement appelée par la Métropole du Grand Nancy auprès de Destination Nancy.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les modifications de la section de fonctionnement détaillées ci-dessous, y compris les écritures comptables spécifiques détaillées en partie III, se traduisent par des inscriptions nouvelles à hauteur de + **515 941 €** en dépenses réelles et + **505 980 €** en recettes réelles.

A l'issue de cette décision modificative l'excédent est ramené à 2 851 095,92 €.

**II – INSCRIPTIONS N’IMPACTANT PAS
L’EQUILIBRE GENERAL DES BUDGETS :
DECISION MODIFICATIVE TECHNIQUE**

1- SECTION D’INVESTISSEMENT :

**VIREMENTS DE CREDITS A L’INTERIEUR D’UNE MEME AP
D’UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE
AU SEIN DE LA MEME OPERATION**

Le Conseil métropolitain a adopté, par délibération du 8 février 2019, un règlement budgétaire et financier qui introduit la notion d'opérations aux nouvelles autorisations de programme et qui apporte un découpage plus fin à travers la déclinaison du Projet d'Agglomération.

Les enveloppes d'opérations étant votées par nature, le Président peut effectuer des mouvements d'opérations entre articles au sein d'un même chapitre. Si ce virement a lieu d'un chapitre à un autre chapitre au sein de la même opération, les ajustements de crédits sont régularisés comptablement et présentés, sous forme d'un tableau, à l'assemblée délibérante en Conseil métropolitain, lors d'une décision modificative technique.

La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Opération	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Plaines rives droites	-600	de	515.7	2318	autres immobilisations corporelles	591	PAE plaines rive droite	
	-11 407	de	515.7	2313	constructions	581	caserne Kléber Essey - PLR	620
	12 007	vers	515.1	2151	réseaux de voirie	185	zac la louvière à Seichamps	
Opérations annuelles sur voiries secondaires	21 700	de	844	2315	installations, mat. outil. Techniques	12	voiries secondaires	700
		vers		2111	terrains nus			253
Voie de la Meurthe	1 808	de	844	2315	installations, mat. outil. Techniques	8	voie de la Meurthe	700
		vers		2111	terrains nus			253
Opération spécifiques sports loisirs grands événements	1	de	322.2	21314	bâtiments culturels et sportifs	778	piste d'athlétisme stade R. Petit	600G
		vers	317.1	2313	constructions	755	concession zénith contribution	350G.HT
Equipement et gestion des centres techniques	5 460	de	020.2	21351	bâtiments publics	201	mise à niveau des centres techniques	707
		vers		2031	frais d'études			
Maintenance des bassins de rétention	15 000	de	735	2111	terrains nus	507	aménagement des ruisseaux	420
		vers		2031	frais d'études			
Secteur sud-est	3 700	de	515.7	2315	installations, mat. outil. Techniques	616	terrain RFF site de Montaigu	620
		vers	515.1	2115	terrains bâtis	105	zac de Brabois	253
Etudes de requalification urbaine	400	de	515.7	2315	installations, mat. outil. Techniques	367	traitement des espaces dégradés	620
		vers		20415342	bâtiments et installations	586	friches RFF : Jarville-Heillecourt	620SUBV
Autres territoires à enjeux	21 600	de	515.7	2315	installations, mat. outil. Techniques	766	îlot expérimental cœur d'agglomération	620
		vers		2031	frais d'études			
Maintenance et gestion du développement économique	2 971	de	61.1	20421	biens, mobiliers, matériel et études	403	association territoire projet	200SUBV
		vers	62.1	2112	terrains de voirie	100	zones économiques	253
Maintenance et gestion du développement économique	2 400	de	61.1	20421	biens, mobiliers, matériel et études	463	réseau créalliance	200SUBV
		vers		2051	concessions et droits similaires	638	marketing territorial	200
Programme vélos	1 216	de	518.1	21828	autres matériels de transport	130	aménagement d'itinéraires 2 roues	709.HT
		vers		2051	concessions et droits similaires			
Réhabilitation des parcs métropolitains	2 000	de	511	2128	autres agencements aménagements	732	bois de Libremont	611
		vers		204181	biens, mobiliers, matériel et études			611SUBV
Réaménagement et valorisation site Grand Nancy Thermal	-116 000	de	323.1	2111	terrains nus	422	réaménagement et valorisation site Grand Nancy Thermal	253.HT
	46 000	vers		204182	bâtiments et installations			400SUBV
	70 000	vers		2313	constructions			400
Actions en faveur du développement durable	41 000	de	78	2315	installations, mat. outil. Techniques	504	plan climat territorial	612
		vers		21351	bâtiments publics			

BUDGET ANNEXE EAU

Opération	Montant	Budget eau	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Réseaux de distribution	10 000	de vers		2111 2051	acquisitions de terrains concessions et droits similaires	8012	terrains et droits tréfonciers	253

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Opération	Montant	Budget assainissement	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Réseaux de collecte	10 000	de vers		2111 2051	acquisitions de terrains concessions et droits similaires	9012	droits de tréfonds	253

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Opération	Montant	Budget stationnement	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Progr.	Libellé progr.	Service
Maintenance des parkings	2 345	de vers		04 05	2135 2051 installations générales aménagements concessions et droits similaires	2	maintenance du parking	708

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

**VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR D'UN MEME CR
D'UN CHAPITRE A UN AUTRE CHAPITRE**

S'agissant des crédits de fonctionnement, les ajustements de crédits, d'un chapitre à un autre chapitre à l'intérieur du même centre de responsabilité, sont présentés à l'assemblée délibérante lors de cette même décision modificative technique. La décision modificative technique n'a aucune incidence financière sur le résultat.

DEPENSES

Opérations réelles

BUDGET PRINCIPAL

Centre de responsabilité	Montant	Budget principal	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Maintenance voirie	-5 000	de	844	6227	frais d'actes et de contentieux	703
	-500	de	844	6132	locations immobilières	250
	-1 766	de	844	6132	locations immobilières	703
	-260	de	844	6064.1	fournitures de bureau	130
	-6 705	de	844	615231.15	entretien de chaussées et trottoirs	702
	-500	de	12	615232	entretien de réseaux	250
	6 705	vers	844	673	titres annulés	702.HT
	7 526	vers	844	673	titres annulés	703
Cohésion sociale	30 000	de vers	515.5	657341.6 62268	subv fonctionnement contrat de ville autres honoraires, conseils	630SUBV 630
DSIT	79	de vers	020.3	6156 673	maintenance titres annulés	300
Urbanisme et écologie urbaine	563	de vers	510	6238 673	diverses publications, publicité titres annulés	620
Sports-loisirs	-153 000	de	326	65748.182	subv assoc GN Métropole volley ball	350SUBV
	20 000	vers	326	6238.16	promotion sport : GN volley ball	350G
	110 000	vers	326	65742.482	subv SASP GN Métropole volley ball	350SUBV
	23 000	vers	317.1	62268	autres honoraires, conseils	350G
Sports-loisirs	-12 000	de		6238.13	promotion sport : Nancy athlétisme	350G
	-25 000	de	326	6238.18	promotion sport : course St-Nicolas	350G
	37 000	vers		65748.113	subv assoc Nancy athlétisme Métropole	350SUBV
Propreté voirie - espaces verts	13	de vers	511	60632 65888	fournitures de petit équipement autres	611
Conservatoire régional du Grand Nancy	205	de vers	311.1	62268 673	autres honoraires, conseils titres annulés	240
Urbanisme et écologie urbaine	-30 000	de		65748.156	subv diverses pour l'écologie urbaine	616SUBV
	10 000	vers		62268	autres honoraires, conseils	616
	12 000	vers	78.1	6185	frais de colloques et séminaires	616
	8 000	vers		6238	diverses publications, publicité	616
Sécurité	6 000	de vers	844.1	673 65888	titres annulés autres	704REGI
	Grands projets	-5 000	de		617	études et recherches
-1 500		de	515.2	6185	frais de colloques et séminaires	203
-1 500		de		6188	autres frais divers	
-2 000		de		6231	annonces et insertions	
10 000		vers	510.1	65748.12	subvention à Scalen	203SUBV
Déchets ménagers	27 000	de vers	7212 7211	65748.118 65748.175	subv à l'association Pain contre la faim subv à la MJC Lorraine	610SUBV
	Déchets ménagers	10 000	de vers	7212 673	611.1 titres annulés	610.HT 610
Circulation		350	de vers	847.2 847.1	615221 673	entretien et réparat. bâtiments publics titres annulés
	Maintenance voirie	700	de vers	844	6262 673	frais de télécommunications titres annulés
Piscines		100	de vers	323	61558 6583	autres biens mobiliers intérêts moratoires pénalités s/marchés
	Piscines	-1 000	de		6231	annonces et insertions
-1 000		de	323	60631	fournitures d'entretien	350P
-950		de		60632	fournitures de petit équipement	
2 950		vers		6581	redevances p/concessions, brevets ...	
Habitat et rénovation urbaine	216	de vers	515.4	6188	autres frais divers	660
				6581	redevances p/concessions, brevets ...	

BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES

Centre de responsabilité	Montant	Budget Locations immobilières	S/Fonct.	Nature	Libellé nature	Service
Dépenses de structure	4 400	de vers	16	6156 673	maintenance titres annulés	600PAT 250

III – ECRITURES COMPTABLES SPECIFIQUES

1 – OPERATIONS REELLES

A - Opérations réelles relatives à la régularisation de TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Il est nécessaire de régulariser le montant de la redevance versée par le délégataire de la concession relative au chauffage urbain, ESTIA, au titre des frais de contrôle pour l'année 2018. En effet, le titre de recettes émis en 2018 (n°800075/2018) comprenait indûment de la TVA, le Grand Nancy ne disposant, dans le cadre de ce contrat, de la qualité d'assujetti à la TVA que pour l'îlot d'affermage relatif à la refacturation des installations de la tour des énergies. Aussi, le titre de recettes 2018 doit être annulé et réémis sans TVA pour un montant de 52 501,61 €.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM1
751.1	673		400.HT	52 502,00	751.1	75813		400.HT	52 502,00
				52 502,00					52 502,00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Dans le cadre de la redevance versée pour la mise à disposition d'espaces publicitaires auprès de JC Decaux, il est nécessaire de régulariser la redevance 2017 perçue en 2018. En effet, la TVA à 20% n'a pas été prise en compte. Ces montants sont perçus avec de la TVA. Il convient de passer une écriture comptable afin de collecter la TVA et annuler le titre émis en 2018.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM1
03	673		720	505 980,00	03	7588		720	505 980,00
				505 980,00					505 980,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Dans le cadre du marché d'étude sur les effets du Projet de renouvellement de la ligne 1 sur la santé, les particules et la qualité de vie, il convient de régulariser des mandats pour lesquels de la TVA a été versée à tort. Il convient d'émettre un titre pour annuler les 2 mandats de 2018.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM1
03	2031	111	720	41 060,00	03	2031	111	720	41 060,00
				41 060,00					41 060,00

B - Opérations réelles relatives à une régularisation comptable sur la Zac des Savlons à Malzéville

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre de la zone d'activités concertées (ZAC) des Savlons à Malzéville, la note de conjoncture 2017, approuvée par le Conseil métropolitain du 19 octobre 2018, rappelait qu'il y avait lieu d'intégrer, au terme de la concession, un versement par le Grand Nancy à l'opération d'aménagement de 107 648 €. Le Grand Nancy a donc versé cette somme en 2018. Néanmoins, il convient de régulariser ce mouvement financier car il résulte de deux opérations à distinguer et qui nécessitent chacune une pièce comptable distincte :

- d'une part, le versement par le Grand Nancy à l'opération d'aménagement, du montant de la minoration foncière consentie à la société MFL au titre du dispositif des maisons économiques et écologiques pour un montant de 168 628 € du programme sur le terrain de la rue du Vieux Cours,

- d'autre part, le versement par l'aménageur du fonds de concours de 60 980 € au Grand Nancy pour l'accès définitif du site sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Il s'agit d'un titre de recette à émettre à l'encontre de Solorem.

La Métropole ayant versé 107 648 €, il convient d'annuler ce mandat pour le même montant en recette, d'ordonner un nouveau mandat de 168 628 € et de titrer 60 980 € à Solorem.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM1
62.1	2151	100	200	168 628,00	62.1	2151	100	200	107 648,00
					62.1	1328	100	200	60 980,00
				168 628,00					168 628,00

C - Opération réelle relative à la régularisation d'une opération sous mandat

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Il y a lieu de régulariser, suite à une erreur de tiers, l'opération travaux de collecte pour compte de tiers en dépenses pour un montant de 9 300 € correspondant au titre 1798/2014 de l'exercice 2014 des travaux facturés pour le compte du syndic d'une copropriété.

DEPENSES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM1
7212	458200536	536	610	9 300,00
				9 300,00

D - Opérations réelles relatives à la refacturation des frais d'administration des budgets annexes au budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La tenue d'une comptabilité analytique rigoureuse nécessite d'enregistrer les remboursements par les budgets annexes de frais d'administration générale supportés par le budget général. Ces frais d'administration sont désormais calculés chaque année :

- En identifiant le montant des dépenses d'administration générale supportées par le budget principal l'année précédente. *Au regard de l'instruction comptable M57, il s'agit des dépenses réelles de fonctionnement de la fonction 0 « Services généraux », à l'exclusion des chapitres « 014 Atténuations de produits » et « 66 Charges financières », et des subventions d'équilibre aux budgets annexes.*
- En affectant ce montant à chaque budget au prorata des effectifs, mesurés en « Equivalents Temps-Plein », par rapport aux effectifs totaux de la Métropole.
- Le montant ainsi obtenu est réduit de moitié pour les budgets qui disposent de leurs propres services administratifs. *Sont concernés les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement qui présentent la particularité de disposer de leurs propres véhicules et centres techniques, d'un service assurant la facturation et la relation clientèle, et d'une Direction Administrative et Financière aux missions étendues (gestion des ressources humaines, comptabilité en lien avec le Trésor Public, etc...).*

Le montant définitif des dépenses d'administration générale supportées par le budget général n'étant connu qu'à la clôture des comptes 2018, et donc après le vote du budget primitif, il est nécessaire d'ajuster en décision modificative les prévisions du budget primitif relatives à des refacturations. Ces ajustements sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

	RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
Frais d'administration générale Eau	01	70872.1		320	26 966,00
Frais d'administration générale Assainissement	01	70872.1		320	32 078,00
Frais d'administration générale RMT	01	70872.3		320	
Frais d'administration générale Parcs de stationnement	01	70872.4		320	329,00
Frais d'administration générale Locations immobilières	01	70872.5		320	1 326,00
Frais d'administration générale Transports	01	70872.6		320	9 961,00
					70 660,00

BUDGET EAU

DEPENSES					
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	
Frais d'administration générale	6287.1		320	26 966,00	
				26 966,00	

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES					
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	
Frais d'administration générale	6287.1		320	32 078,00	
				32 078,00	

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

DEPENSES					
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	
Frais d'administration générale	01 6287.1		320	329,00	
				329,00	

BUDGET LOCATIONS IMMOBILIERES

DEPENSES					
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	
Frais d'administration générale	01 6287.1		320	1 326,00	
				1 326,00	

BUDGET TRANSPORTS

DEPENSES					
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	
Frais d'administration générale	01 6287.1		320	9 961,00	
				9 961,00	

E – Régularisation comptable sur l'excédent de concession du lotissement du marché de gros à Heillecourt

BUDGET PRINCIPAL

Par délibération n° 29 du 23 novembre 2018, la Métropole du Grand Nancy a approuvé le bilan de clôture de l'opération d'aménagement du lotissement du marché de gros à Heillecourt.

Cette clôture s'est matérialisée par l'émission d'un titre de recette de 115 020,38 € en 2018 au titre de l'excédent de concession. Or ce produit a été constaté en section d'investissement sur la nature 2151 « réseaux de voirie » alors que la note de conjoncture prévoit qu'il s'agit d'un excédent d'exploitation de fonctionnement.

Aussi il convient d'annuler le titre émis à tort en investissement par un mandat sur la nature 2151 puis de réémettre la recette en section de fonctionnement sur la nature 75888 « autres produits divers de gestion courante ».

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
551	2151	172	320	115 021,00	551	75888		320	115 021,00
				115 021,00					115 021,00

F - Régularisation comptable de l'excédent de fonctionnement de la ZAC Frocourt à Houdemont en vue de la cession de certaines parcelles commercialisées

BUDGET PRINCIPAL

Par délibération n° 13 du 19 octobre 2018, la Métropole du Grand Nancy a acté la clôture de la ZAC de Frocourt à Fléville-devant-Nancy et Houdemont. Cette clôture s'est matérialisée par la perception entre 2015 et 2018 par la Métropole de plusieurs excédents du bilan d'opération de la ZAC qui ont été inventoriés en section d'investissement (compte 2151 « réseaux de voirie ») pour un montant de 1 321 399,63 € en recettes, ainsi que de frais pour 2 296 € en dépenses. Le solde de la ZAC est donc excédentaire de 1 319 103,63 € dans les comptes actuels de la Métropole.

Cependant, à l'issue de la concession, le Grand Nancy a acquis auprès de la SOLOREM des parcelles à commercialiser dont la valeur a été fixée à 2 132 768,41 € TTC. Pour autant ces parcelles n'ont pas pu être intégrées dans le patrimoine métropolitain car ce montant n'a pas fait l'objet d'un paiement : il a été déduit par la SOLOREM du montant du bilan excédentaire de la concession. Aussi il convient de rectifier cette contraction comptable entre la Métropole et la SOLOREM. En effet le montant réel d'excédent perçu par le Grand Nancy aurait dû être la somme cumulée de 2 132 768,41 € et 1 319 103,63 €, soit 3 451 872,04 €. La note de conjoncture précise d'ailleurs que cet excédent d'exploitation aurait dû être imputé en section de fonctionnement et non en section d'investissement. Il y a donc lieu d'annuler les titres émis à tort en 2151 pour 1 321 399,63 € comprenant le mandat de 2 296 € puis de réémettre 1 319 103,63 € en section de fonctionnement au compte 75888 « autres produits divers de gestion courante ».

En parallèle, il est proposé d'intégrer dans le patrimoine métropolitain sur la nature 2151 « réseaux de voirie » les parcelles commercialisées pour un montant de 2 132 768,41 € TTC. Parmi ces parcelles, 543 884,41 € TTC sont conservées dans l'actif de la Métropole et 1 588 884 € TTC restants seront très prochainement revendus par le Grand Nancy ; il convient donc d'intégrer le montant hors taxe de 1 324 070 € HT et non le montant TTC afin de déduire la TVA. Lors des cessions à venir, la TVA sera ainsi collectée par le Grand Nancy.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
62.1	2151	634	320	1 321 400,00	62.1	75888		320	1 319 104,00
					62.1	2151	634	320	2 296,00
				1 321 400,00					1 321 400,00

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
62.1	2151	634	320	543 885,00	62.1	75888		320	543 885,00
62.1	2113	634	320.HT	1 324 070,00	62.1	75888		320.HT	1 324 070,00
				1 867 955,00					1 867 955,00

2 – OPERATIONS D'ORDRE

A - Portage foncier avec EPFL

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Il s'agit de porter l'inscription des écritures d'ordre (équilibrées en dépenses et en recettes) relatives au portage foncier par l'E.P.F.L. lors de l'acquisition des parcelles rue des Brasseries à Maxéville.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM1
581	2111	93	253.OP	205 662,00	581	16876	93	253.OP	205 662,00
				205 662,00					205 662,00

B - Opérations d'ordre liées aux doubles comptes des travaux justifiés aux S.E.M. dans le cadre des opérations réalisées sous mandat

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET CONGRES EVENEMENTS

Sur l'opération de construction du Centre de Congrès Prouvé menée par l'intermédiaire d'un mandataire de maîtrise d'ouvrage déléguée, les avances de trésorerie versées par le maître d'ouvrage permettent au mandataire de régler les honoraires des différentes entreprises œuvrant aux travaux. Ensuite, le mandataire adresse des justificatifs de dépenses au Grand Nancy qui font l'objet d'écritures d'ordre permettant de reconstituer ces avances. Cette année ces crédits d'ordre ont été omis. Il convient d'ajuster les dépenses et recettes d'ordre pour 980 000 €.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM1	S/fonction	Article	Progr	Service	DM1
02	2313	1	200.OR	980 000,00	02	238	1	200.OR	980 000,00
				980 000,00					980 000,00

C -Opérations d'ordre relatives aux provisions

BUDGET PRINCIPAL

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité comptabilise par des écritures d'ordre toute perte financière probable. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable ou encore d'étaler une charge. Cela est matérialisé comptablement par un mandat au 6815 et un titre au 15112.

Lorsque le jugement est devenu définitif ou que les voies de recours sont épuisées, il convient de constater budgétairement la reprise de la provision par des opérations d'ordre, à savoir une recette de fonctionnement au 7815 et une dépense d'investissement au 15112.

Parmi les provisions les plus significatives, il convient de reprendre les contentieux relevant des travaux de restructuration de la place Thiers (respectivement 44 100 € et 150 000 €). Par ailleurs, étant donné que l'Etat est chargé du remboursement des plaignants suite aux contentieux de TEOM antérieurs à 2019, il y a lieu de reprendre les dotations de provisions afférentes (792 260 €).

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
01	6815		320.OR	12 000,00	01	15112		320.OR	12 000,00
01	15112		320.OR	997 360,00	01	7815		320.OR	997 360,00
				1 009 360,00					1 009 360,00

D - Opérations d'ordre relatives aux amortissements

Afin de constater comptablement les amortissements à réaliser au titre de l'exercice 2019, il convient d'ajuster les crédits prévus du budget primitif 2019.

BUDGET PRINCIPAL SECTEUR DES DECHETS

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
7212	6811		320.OR	62 600,00	7212	28152		320.OR	22 800,00
					7212	28158		320.OR	39 550,00
					7212	28181		320.OR	250,00
				62 600,00					62 600,00

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
01	6811		320.OR	3 110 000,00	01	28031		320.OR	160 000,00
					01	2804122		320.OR	50 000,00
					01	28041412		320.OR	50 000,00
					01	2804181		320.OR	285 000,00
					01	2804182		320.OR	650 000,00
					01	280421		320.OR	180 000,00
					01	280422		320.OR	350 000,00
					01	2804413		320.OR	110 000,00
					01	28051		320.OR	90 000,00
					01	28128		320.OR	190 000,00
					01	281311		320.OR	50 000,00
					01	281314		320.OR	80 000,00
					01	28158		320.OR	570 000,00
					01	28181		320.OR	80 000,00
					01	281828		320.OR	45 000,00
					01	281838		320.OR	30 000,00
					01	281848		320.OR	45 000,00
					01	28188		320.OR	95 000,00
				3 110 000,00					3 110 000,00

E - Opérations d'ordre relatives aux opérations à titre gratuit

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Les instructions comptables M57 et M49 imposent de comptabiliser les immobilisations acquises à titre gratuit (terrains, immeubles, œuvres d'art, ...) au moyen d'écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes d'investissement, et ce afin de valoriser les immobilisations concernées dans l'inventaire du Grand Nancy. L'écriture d'acquisition à titre gratuit se traduit par une dépense sur le compte 21 concerné et une recette sur un compte 13, s'assimilant ainsi à une subvention reçue. En revanche la cession à titre gratuit se traduit par une recette sur le compte 21 concerné et une dépense sur un compte 204, s'assimilant ainsi à une subvention versée lorsque le bien n'est pas complètement amorti.

ECHANGES FONCIERS

SANS SOULTE

	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
ENTREES										
Rue de Réménauville à Nancy	581	2111	152	320.OP	1 640,00	581	1328	152	320.OP	1 640,00
Rue du Jura à Vandoeuvre	844	2111	372	320.OP	2 000,00	844	1328	372	320.OP	2 000,00
Rue Jean Moulin à Tomblaine	844	2111	372	320.OP	1,00	844	13258	372	320.OP	1,00
ZAC Austrasie à Nancy	515.1	2111	127	320.OP	118 560,00	515.1	13241	127	320.OP	118 560,00
					122 201,00					122 201,00

	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
SORTIES										
Rue de Réménauville à Nancy	581	20422	152	320.OP	1 640,00	581	2111	152	320.OP	1 640,00
Rue du Jura à Vandoeuvre	844	20422	372	320.OP	2 000,00	844	2111	372	320.OP	2 000,00
Rue Jean Moulin à Tomblaine	844	204182	372	320.OP	1,00	844	2111	372	320.OP	1,00
ZAC Austrasie à Nancy	515.1	2041412	127	320.OP	118 560,00	515.1	2111	127	320.OP	118 560,00
					122 201,00					122 201,00

AVEC SOULTE

	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
SORTIES										
Avenue Vanoise à Seichamps	844	2111	372	320.OP	1,00	844	1328	372	320.OP	1,00
Avenue Vanoise à Seichamps	844	20422	372	320.OP	1,00	844	2111	372	320.OP	1,00
Le Solère à Saulxures - Entrée	518.1	2111	130	320.OP	10 395,00	518.1	1328	130	320.OP	10 395,00
Le Solère à Saulxures - Sortie	518.1	20422	130	320.OP	10 395,00	518.1	2111	130	320.OP	10 395,00
					20 792,00					20 792,00

Acquisitions à titre gratuit

	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
Voirie Métropolitaine - Nu	844	2111	372	320.OP	20 000,00	844	1328	372	320.OP	20 000,00
					20 000,00					20 000,00

Cessions à titre gratuit

	DEPENSES					RECETTES				
	S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
Voirie Métropolitaine - Nu	844	204422	372	320.OP	8 692,00	844	2111	372	320.OP	8 692,00
Voirie Métropolitaine - Bati	844	204412	372	320.OP	3 000,00	844	2115	372	320.OP	3 000,00
ANRU Saint Michel Jericho	515.4	204422	349	320.OP	1,00	515.4	2111	349	320.OP	1,00
ANRU Site JARTOM	515.4	204422	347	320.OP	1,00	515.4	2111	347	320.OP	1,00
ZAC SAVLONS à Malzéville	62.1	204422	100	320.OP	472 367,00	62.1	2111	100	320.OP	472 367,00
ANRU Haussenville	515.4	204422	345	320.OP	276 329,00	515.4	2181	345	320.OP	44 495,00
ANRU Haussenville						515.4	2151	345	320.OP	2 940,00
ANRU Haussenville						515.4	2158	345	320.OP	228 894,00
					760 390,00					760 390,00

F - Opérations d'ordre relatives à la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et des subventions finançant des bâtiments et installations et des projets d'infrastructure d'intérêt national

BUDGET PRINCIPAL

La nomenclature M57 a rendu obligatoire l'amortissement des bâtiments publics pour les Métropoles. Or cette situation générant un fort surcoût d'amortissement, les décrets n ° 2015-1846 et 2015-1848 du 29 décembre 2015 ont autorisé de neutraliser budgétairement la charge d'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipements versées. Cette neutralisation se matérialise par une dépense en section d'investissement au compte 198 en contrepartie d'une recette de fonctionnement au compte 7768.

DEPENSES				RECETTES			
S/fonction	Article	Service	DM1	S/fonction	Article	Service	DM1
01	198	320.OR	1 060 000 €	01	7768	320.OR	1 060 000 €
			1 060 000 €				1 060 000 €

G - Transfert des comptes 2031 en comptes 21

SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL

En comptabilité publique, les frais d'études engagés en vue de déterminer la faisabilité d'un investissement (comprenant notamment les frais d'ingénierie et d'architecte) sont imputés au compte 2031 « frais d'études ». Or au regard de la réalisation incertaine de l'équipement à ce stade de la procédure, ces frais ne sont pas éligibles au FCTVA. Aussi, une fois que les travaux sont certains, il y a lieu de réaliser une opération d'ordre budgétaire par l'émission d'un titre au compte 2031 et d'un mandat au compte 21 ou 23 correspondant à la nature des travaux. Cette écriture comptable rend ainsi la dépense éligible au FCTVA.

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
314.4	21351	51	320.OP	3 300,00	314.4	2031	51	320.OP	3 300,00
7211	2158	85	320.OP	1 900,00	7211	2031	85	320.OP	1 900,00
510.2	2151	161	320.OP	16 000,00	510.2	2031	161	320.OP	16 000,00
				21 200,00					21 200,00

3 – OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

A - Cession à titre onéreux – appartement rue de Bastogne

SECTION D'INVESTISSEMENT

Il convient de constater budgétairement la sortie de patrimoine du dernier appartement rue de Bastogne à Vandoeuvre-lès-Nancy. Pour rappel, l'ensemble immobilier avait été acquis sur le budget annexe de l'eau ; c'est par conséquent sur ce budget que la cession doit être comptabilisée. Des crédits ont ainsi été prévus au budget primitif 2019 sur le budget annexe de l'eau. Or quelques aménagements ont également été réalisés sur le budget principal pour une valeur de 2 600 €. Aussi il y a lieu d'annuler les mouvements émis sur le budget principal et de les réémettre sur le budget annexe pour constater la cession sur le budget adéquat. Il est à noter qu'aucune écriture de plus ou moins-value n'est à passer en nomenclature M49.

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES					
Annulation des mandats	551	21352	113	320	2 600,00
					2 600,00

BUDGET ANNEXE EAU

DEPENSES					
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	
Réémission des mandats		21311	8181	320	2 600,00
					2 600,00

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
	675		320.OR	2 600,00		21311	8181	320.OR	2 600,00
				2 600,00					2 600,00

B - Cession à l'euro symbolique

BUDGET PRINCIPAL

Lorsque la collectivité cède un bien à un tiers à l'euro symbolique, cette cession s'assimile à une subvention de la collectivité envers le bénéficiaire du bien. Elle se matérialise comptablement par l'émission d'un titre de recette réel sur la nature 75888 « autres produits divers de gestion courante » pour la perception de l'euro auprès du tiers.

Par ailleurs, des opérations d'ordre pour la valeur nette comptable du bien cédé sont constatées budgétairement par une recette sur le compte 21 concerné et une dépense sur un compte 204.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM
01	75888		320	1,00
				1,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
S/fonction	Article	Progr	Service	DM	S/fonction	Article	Progr	Service	DM
844	204422	372	320.OP	604,00	844	2111	372	320.OP	604,00
				604,00					604,00